



Déclaration liminaire de la CGT-Culture

Formation spécialisée ministérielle exceptionnelle Canicule

du 26 juin 2026

La CGT-Culture a demandé la convocation de cette FSSSCT ministérielle sur la question des risques liés à la canicule, car la santé et la sécurité des personnels nous oblige.

Nous tenons toutefois à rappeler notre opposition ferme et déterminée au projet de transfert de l'abbaye du Mont Saint-Michel à l'EPIC EPMSM et notre solidarité aux personnels du CMN ainsi que notre attachement à son modèle solidaire et mutualiste. Ce modèle permet l'accès et la conservation d'un réseau de monuments nationaux sur l'ensemble du territoire. Nous refusons sa mise en danger à des fins de petits arrangements politiques. Nous attirons l'attention sur les conséquences que cette décision va avoir sur les conditions de travail, d'emploi, de rémunération et de carrière des agents.

Nous en venons maintenant au sujet de cette formation spécialisée extraordinaire qui concerne l'ensemble des personnels du ministère de la Culture, à savoir l'épisode caniculaire d'une intensité inédite.

Il y a presque un an, en juillet 2025, nous connaissions une vague de chaleur sans précédent. La CGT-Culture portait auprès du ministère un droit d'alerte pour danger grave et imminent en raison d'un risque mortel lié à la canicule dans l'ensemble des structures du ministère et faisait adopter une motion intersyndicale, restée sans réponse.

Moins d'un an après, depuis le début du printemps, nous subissons de nouvelles vagues de chaleur inédites qui ont entraîné la mort d'un jeune homme de 19 ans sur un chantier privé. Depuis plusieurs jours la majorité des départements est classée en alerte rouge ou orange avec des pics dépassant les 45°. Déjà ce mardi, les températures étaient supérieures à celles de 99 % des régions du monde dont celles du Sahara.

Quelle que soit la température, dès qu'elle dépasse les 30° ou 35° au travail, dans les déplacements, les transports, ou même à domicile, les corps sont en danger, allant des crampes de chaleur au coup de chaleur voire au décès.

Le ministère et ses structures ne semblent toujours pas prendre la mesure de la gravité des risques sur la santé en période de canicule. Les prévenir ne consiste pas seulement à attendre les alertes préfectorales ou encore à diffuser des consignes générales et individuelles.

La répétition des épisodes de canicule engendré par le réchauffement climatique impose des mesures de prévention urgentes mais, surtout, des mesures de prévention adaptées sur la durée (isolation des bâtiments, pompes à chaleur inversée, etc.). Or sur ce point, nous n'avons connaissance d'aucun projet d'investissement.

Même si un certain nombre d'établissements ont mis en place des mesures de prévention comme l'arrêt des chantiers archéologiques ou des fermetures anticipées dans des musées, d'autres n'ont pas du tout pris la mesure de la situation. Peu de FSSSCT locales ont été convoquées depuis la vague de chaleur de fin mai, peu de suivis quotidiens sont réalisés et peu de DUERP ont intégré le risque climatique, ce qui est irresponsable.

Afin d'anticiper les futures vagues de chaleur prévues très prochainement, la CGT-Culture exige :

- les remontées d'informations à la F3SCT ministérielle des différents sites du ministère sur les mesures appliquées et les besoins identifiés pour leur mise en œuvre (à travers un recensement des DUERP et des plans d'actions notamment),
- un plan d'investissement bâtiminaire (isolation) et d'équipements pour les sites du ministère,
- la convocation de toute urgence de F3SCT exceptionnelles locales qui ne se seraient pas tenues avec comme point à l'ordre du jour la circulaire ministérielle de 2025,
- la mise à jour ou la création (quand il n'existe pas) sans délai des DUERP en y incluant le risque d'exposition à des épisodes de fortes chaleurs,
- la réalisation d'une réévaluation quotidienne des risques encourus par chaque agente et agent en y associant les représentantes et représentants des F3SCT,
- la mise en œuvre réelle des mesures de prévention avec les moyens afférents,
- l'acquisition d'instruments de mesures de contrôle des températures et du taux d'humidité pour l'ensemble des sites,
- la prise en compte des différentes situations de travail, déplacement, transport et logement,
- la réduction du temps de travail sans avoir à respecter les cycles horaires, que ce soit en télétravail ou sur site, avec la possibilité de recrutements temporaires supplémentaires,
- la fermeture anticipée de sites,
- l'octroi d'autorisations spéciales d'absence pour raison climatique,
- la mise à disposition d'équipements de protection individuels (EPI) adaptée aux fortes chaleurs,
- l'information et la formation de l'ensemble des personnels (titulaires, personnels contractuels, vacataires, prestataires) aux risques liés aux fortes chaleurs et à leur prévention,
- la mise à disposition auprès des personnels des registres santé sécurité au travail (SST) et pour danger grave et imminent (DGI),
- la transmission des coordonnées du médecin du travail de rattachement à tous les personnels,
- l'information à l'ensemble des personnels de leur possibilité de déclarer en accident de travail tous les événements de santé survenus en raison de la canicule.

Enfin, nous exigeons le report des points sur la *Charte pour un usage sécurisé du numérique* et la *Charte pour un usage raisonné et responsable de l'intelligence artificielle* à une prochaine formation spécialisée, et qu'ils soient mis pour avis. Ces points ne relèvent d'aucune urgence. Vous-même semblez le penser en les inscrivant pour information et non pour avis ! Par ailleurs, notre position s'appuie sur les discussions actuelles en vue d'un accord cadre inter-versant de la Fonction publique dont la signature est attendue pour l'automne.

Paris le 26 juin 2026